



COMMUNIQUÉ

Action Sociale Interministérielle : La démocratie sociale bafouée par l'Administration

Montreuil, le 15 janvier 2026

À l'occasion du Comité Interministériel d'Action Sociale (CIAS) conclusif de l'année 2025, l'UFSE-CGT et l'ensemble des organisations syndicales ont exprimé leur ferme opposition au démantèlement programmé de l'action sociale interministérielle (ASI).

Un budget sacrifié malgré des besoins croissants

L'année 2025 marquée par une cure d'austérité sans précédent : si 99 % des crédits alloués ont été consommés, ce chiffre masque une réalité brutale : une amputation de 20 % du budget global précédent. Ces restrictions interviennent alors que les besoins des agents, notamment en matière de logement et de pouvoir d'achat sont en pleine explosion.

Les retraités sont également les sacrifiés de l'ASI

Au prétexte de rendre les postes au sein de l'administration plus attractifs, l'attribution des chèques-vacances leur a été supprimée... ce n'est qu'un début. Or, l'UFSE-CGT revendique que tous celles et ceux disposant de faibles ressources soient bénéficiaires de l'ASI.

Une attaque frontale contre la démocratie sociale

L'administration a franchi une nouvelle étape dans le mépris du dialogue social en imposant unilatéralement un calendrier pour 2026 qui réduit drastiquement les moyens de travail aboutissant à un effondrement de l'expertise :

- Le nombre de commissions permanentes — indispensables à la préparation des dossiers — passe de 20 à seulement 8 par an.
- Perte de substance : Cette décision vide de son sens le fonctionnement du CIAS, établi par les textes de 2006, qui prévoit quatre séances plénières précédées de leurs 5 commissions respectives.

L'UFSE-CGT quitte la séance

Face au refus de la DGAFP de réviser ce calendrier malgré le vote contre unanime des organisations syndicales, l'UFSE-CGT a quitté la séance. Nous refusons de cautionner des instances réduites à de simples « chambres d'enregistrement ».

Nos revendications sont claires :

Un budget 2026 sanctuarisé à hauteur de 158 millions d'euros minimum.

Le maintien intégral des modalités de fonctionnement des commissions permanentes.

Un arbitrage du ministre délégué David AMIEL pour répondre aux besoins urgents des agents.

L'action sociale doit rester gérée pour les agents publics (actifs fonctionnaires/contractuels et retraités), par eux-mêmes via leurs représentants syndicaux. L'UFSE-CGT ne laissera pas l'administration détruire cet outil essentiel de solidarité.